

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

Événement:	25 ^e réunion du conseil d'administration de la FRA
Date:	13 - 14 décembre 2016
Lieu:	Vienne
Statut:	Version finale
Participants:	
Membres/suppléants:	Frauke Seidensticker (DE, présidente), Manfred Nowak (AT, vice-président), Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden (NL), Pierre Calmes (LU), Astrid Eichstädt (BE, suppl.), Anete Erdmane (LV), Philip Geddes (UK), Rainer Hofmann (CoE), Hent Kalmo (EE), David Joyce (IE), Krassimir Kanev (BG), Jarmila Lajčáková (SK), Jernej Letnar Čerňič (SI, suppl.), Daniel Ludet (FR, suppl.), Fredrik Malmberg (SE), Sunniva McDonagh (IE suppl.), Nuno Piçarra (PT), Lawrence Quintano (MT), Sirpa Rautio (FI), Filippo di Robilant (IT), Alejandro Saiz Arnaiz (ES), Harald Scheu (CZ), Tena Šimonović Einwalter (HR, suppl.), Elisavet Symeonidou – Kastanidou (EL), Andreja Valič Zver (SI), Regina Valutyté (LT, suppl.) Jens Vedsted-Hansen (DK), Irina Zlătescu (RO)
Représentants de la COM:	Chiara Adamo (JUST), Nathalie Stockwell (JUST)
Services opérationnels:	Michael O'Flaherty (Directeur) Constantinos Manolopoulos (Chef d'ADMIN), Xavier Català (Chef ff. de HRL), Joanna Goodey (Chef de FJ), Ioannis Dimitrakopoulos (Chef d'ECR), F riso Roscam Abbing (Chef de FRPD), Andreas Accardo (DIR), Gabriel Toggenburg (DIR), Waltraud Heller (FRPD)
Membres excusés:	Jean-Paul Jean (FR), Imre Juhász, (HU), Julija Kiršienė (LT), Julie Lejeune (BE), Eliza Savvidou (CY), Lora Vidović (HR), Mirosław Wróblewski (PL)
Observateurs/invités:	Han Entzinger (CS), Markus Jaeger (CdE), Philippe Boillat (CdE), Sjur Larsen (AELE), Lars Sigurd Valvatne (AELE), Finn Denstad (AELE)

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

Contents:

1	Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêt	3
2	Réunion sans papier du CA : introduction à l'utilisation des tablettes	3
3	Adoption du projet de procès-verbal de la 24 ^e réunion du CA.....	3
3a	Session à huis clos	3
4	- Rapport de la 40 ^e et de la 41 ^e réunion du bureau exécutif et sur les activités de la présidente....	4
	- Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période de référence, y compris la mise à jour de l'évaluation externe 2017	4
5	a) État des recettes et des dépenses 2017	5
	b) Document de programmation 2017-2019.....	5
6	a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2018.....	5
	b) Document de programmation 2018-2020.....	5
7	Questions financières	6
8	Virement budgétaire et modification du programme de travail annuel 2016.....	6
9	Rapport sur les droits fondamentaux 2017	6
10	Comité scientifique :	7
	a) Questions liées à la composition.....	7
	b) Révision du règlement intérieur de l'agence relative aux indemnités du CS	7
11	Planification des activités du CA pour 2017 :	7
	a) Réunion stratégique/Élections.....	7
	b) GT « STRATÉGIE » : nouvelles tâches.....	7
12	Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux	8
	- Cadre pluriannuel 2018-2022 : mise à jour	8
	- État des lieux du statut d'observateur des pays d'association	8
13	Rapport des membres du CA sur l'impact du travail de la FRA au niveau national.....	8
14	Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'agence et le CdE.....	9
15	Accord de coopération avec l'Office du mécanisme financier	9
16	Vers une la plate-forme des droits fondamentaux renforcée	10
17	Préparation du prochain Forum sur les droits fondamentaux.....	10
18	10 ^e anniversaire de la FRA	10
19	Divers	10

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

1 Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêt

Principales conclusions :	
1.1	Le projet d'ordre du jour est modifié (une session à huis clos est prévue entre les points 3 et 4 et l'ordre des points est légèrement modifié) et approuvé.
1.2	Une minute de silence est observée en mémoire du membre du comité scientifique, le Dr Kristine Kruma, décédée en juillet.
Décision :	A. Le projet d'ordre du jour est modifié et adopté.

2 Réunion sans papier du CA : introduction à l'utilisation des tablettes

Principales conclusions :	
2.1	L'utilisation des iPads récemment introduits est expliquée par le biais d'une présentation.

3 Adoption du projet de procès-verbal de la 24^e réunion du CA

Principales conclusions :	
3.1	Le projet de procès-verbal de la 24 ^e réunion du CA est adopté.
Décision :	B. Le projet de procès-verbal de la 24 ^e réunion du CA est adopté.

3a Session à huis clos

Principales conclusions :	
3a.	Le directeur présente un rapport sur des questions confidentielles.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

- 4 - Rapport de la 40^e et de la 41^e réunion du bureau exécutif et sur les activités de la présidente**
- Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période de référence, y compris la mise à jour de l'évaluation externe 2017**

Principales conclusions :

- 4.1 La présidente donne des informations au CA sur la 40^e réunion du bureau exécutif qui s'est tenue le 7 octobre ainsi que sur la 41^e réunion du bureau exécutif préalable à la réunion du CA. Elle rend compte de ses récentes activités, telles que la présentation du Rapport sur les droits fondamentaux 2016 à Bruxelles et au Danemark et l'ouverture du Forum des droits fondamentaux 2016. Elle signale également avoir présidé une table ronde sur les femmes, la paix et la sécurité en Allemagne (présidence de l'OSCE 2016) lors de laquelle elle a relevé que l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes joue un rôle important au sein de l'OSCE.
- 4.2 Le directeur présente un aperçu des activités de l'agence, suivi d'une discussion très animée, de nombreux membres du CA exprimant au personnel leur vive satisfaction pour les activités réalisées au cours de la période de référence.
- 4.3 La forte augmentation des avis rendus au législateur de l'UE sur des propositions législatives de l'UE est saluée.
- 4.4 De nombreux membres font l'éloge du Forum des droits fondamentaux et font mention de la déclaration de la présidente à laquelle il est fait référence, par exemple, dans le rapport annuel de l'INDH croate.
- 4.5 La Commission remercie l'agence pour son excellente collaboration et note avec satisfaction la création d'un calendrier prévisible des éléments livrables de la FRA en 2017, ce qui contribuera à planifier la façon dont ils pourront alimenter les politiques de la Commission.
- 4.6 Le directeur présente également un bilan des évolutions internes, notamment la fusion des départements « Administration » et « Ressources humaines et planification ».
- 4.7 Le chef du département « Administration » rend compte de l'évaluation externe et de son calendrier.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

5 a) État des recettes et des dépenses 2017 b) Document de programmation 2017-2019

Principales conclusions :	
5.1	Le directeur présente les points essentiels du document de programmation 2017-2019, en rappelant au CA que le document a été modifié conformément à ses observations et à l'avis de la Commission.
5.2	Le CA est informé que dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2017, il a été présumé que l'ancienne République yougoslave de Macédoine participerait en tant qu'observateur aux travaux de l'agence à partir du 1 ^{er} janvier 2017. Cette participation ayant été reportée au 1 ^{er} mars, il convient de déduire un montant de 27 500 EUR de la contribution initiale de l'ARYM qui s'élevait à 165 000 EUR.
5.3	Le CA est invité à adopter le document de programmation 2017-2019 et l'état des recettes et des dépenses 2017. Des inquiétudes sont exprimées concernant le manque de visibilité des travaux relatifs à la communauté rom dans le DP 2017-2019. Bien que soutenant le DP 2017-2019 sur le fond, la Commission vote contre l'adoption de l'état des recettes et des dépenses 2017, en raison du nombre accru de postes d'agents contractuels (38 postes au lieu des 33 approuvés par l'autorité budgétaire).
Décision :	C. Le CA adopte l'état des recettes et des dépenses 2017 (s'élevant à 22 704 500 EUR), la Commission votant contre. D. Le CA adopte le document de programmation 2017-2019.

6 a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2018 b) Document de programmation 2018-2020

Principales conclusions :	
6.1	Le chef du département « Administration » présente les principaux changements du projet de DP 2018-2020. Le CA est invité à approuver le projet de DP 2018-2020 qui sera soumis à la Commission européenne au 31 janvier 2017 pour avis formel. Sur la base des perspectives financières, le budget de 2018 s'élève à 21 654 000 EUR. Toutefois, compte tenu de plusieurs facteurs expliqués au CA, les services opérationnels proposent un montant total de 23 944 000 EUR (c.-à-d. 23 774 000 EUR de subvention de l'UE plus 170 000 EUR de contribution de l'ARYM).
6.2	La présidente du comité scientifique présente les observations du comité scientifique, encourageant l'agence à s'ouvrir encore davantage à la société civile et à la communauté scientifique.
6.3	Certains membres du CA signalent qu'ils souhaiteraient voir renforcer la coopération entre la FRA et les INDH, les organismes de promotion de l'égalité de traitement, l'ECRI ainsi qu'avec le secteur privé. Les travaux de l'agence concernant les données des dossiers passagers (PNR) sont également abordés.
6.4	L'observateur du CdE présente les observations du CdE au sujet du programme de travail 2018.
Décision :	E. L'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2018 est adopté, avec abstention de la Commission et d'un membre du CA. F. Le CA approuve le projet de document de programmation 2018-2020.

7 Questions financières

Principales conclusions :

- 7.1 Un membre du comité budgétaire informe le CA de la situation de l'exécution budgétaire et des transferts budgétaires de la FRA en 2016 ainsi que du budget 2017.

8 Virement budgétaire et modification du programme de travail annuel 2016

Principales conclusions :

- 8.1 Le chef du département « Administration » présente la proposition de virement budgétaire, expliquant que le montant à transférer du titre I au titre III a dû être réduit par rapport à la présentation initiale : étant donné que les services opérationnels ont dû, entre-temps, procéder au reclassement 2015 des agents contractuels, un montant supérieur a été nécessaire pour le titre I (174 575 EUR au lieu de 198 233 EUR à transférer du titre I au titre III). Après un certain nombre d'éclaircissements fournis par le chef du département « Administration », le conseil d'administration adopte la proposition de virement budgétaire 2016_01.

Décision : G. Le CA adopte la proposition de virement budgétaire 2016_01 du CA.

9 Rapport sur les droits fondamentaux 2017

Principales conclusions :

- 9.1 Le président de l'AREdit se félicite du nouveau format du Rapport sur les droits fondamentaux 2016 et présente les chiffres de diffusion. La conclusion est que la nouvelle stratégie en matière de langues et de diffusion s'avère payante. Il mentionne le succès également remporté par la publication, y compris huit événements nationaux. Il suggère de s'enquérir de la réaction/de l'avis des lecteurs dans une prochaine étape.
- 9.2 En ce qui concerne la rubrique « Focus » du prochain rapport, il signale la préférence de l'AREdit pour le thème « 10 ans de droits fondamentaux en Europe ». À la suite du débat au sein du CA sur la rubrique suggérée, il est conclu que la FRA veillera à ce que cette rubrique montre la valeur ajoutée de l'agence sans donner lieu à un exercice d'autocongratulation de la FRA. Il a en outre été convenu que l'AREdit discuterait avec les services opérationnels de la manière dont il conviendrait d'intégrer à cette rubrique le thème des droits des enfants (en situation de migration).

Décision : H. Le CA convient du thème « 10 ans de droits fondamentaux en Europe » pour la rubrique « Focus » du Rapport sur les droits fondamentaux 2017.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

10 Comité scientifique :

- a) Questions liées à la composition
- b) Révision du règlement intérieur de l'agence relative aux indemnités du CS

Principales conclusions :	
10.1	En raison du décès du Dr Kristine Kruma, un poste au sein du comité scientifique est devenu vacant. Le bureau exécutif propose de ne pas pourvoir le poste vacant jusqu'à la fin du mandat actuel du comité scientifique (juin 2018) étant donné le peu de temps disponible pour mener à bien la procédure et pourvoir le poste vacant. Dans ce contexte, la Commission souligne également le fait que, conformément à l'article 14, paragraphe 3 du règlement fondateur, le membre peut être remplacé et que ce n'est dès lors pas obligatoire.
10.2	Une révision de l'article 24 du règlement intérieur de l'agence, relatif aux indemnités pour le comité scientifique, est proposée. La modification consisterait à permettre le paiement d'indemnités aux membres du CS lors de la formulation d'avis sur les éléments livrables de la FRA d'au moins 10 pages (au lieu de 40 pages). Le conseil d'administration adopte la révision du règlement intérieur.
Décision :	<ul style="list-style-type: none">I. Il est décidé de ne pas pourvoir le poste vacant au sein du comité scientifique avant la prochaine nomination.J. Le CA accepte la proposition de révision du règlement intérieur de l'agence.

11 Planification des activités du CA pour 2017 :

- a) Réunion stratégique/Élections
- b) GT « STRATÉGIE » : nouvelles tâches

Principales conclusions :	
11.1	La présidente propose la tenue d'une réunion de réflexion stratégique en septembre 2017 (outre les réunions régulières du CA qui se tiennent en mai et en décembre), sur le thème du « rôle de la FRA dans une Europe des valeurs ». En outre, il est proposé d'élire le nouveau président et un nouveau membre du bureau exécutif lors de la prochaine réunion du CA en mai 2017. Toutes les autres élections doivent avoir lieu lors de la prochaine réunion du CA de septembre afin de donner aux membres du CA récemment élus (prenant leurs fonctions en juillet 2017) l'occasion de faire partie du bureau exécutif et des groupes de travail.
11.2	Le CA a décidé de dissoudre le groupe de travail « STRATÉGIE » et de créer un nouveau groupe de travail du CA (GT « Réflexion stratégique » 2017) afin de préparer la réflexion stratégique. Le mandat est adopté pour ce nouveau groupe de travail.
Décision :	<ul style="list-style-type: none">K. Le CA accepte d'élire le nouveau président et un membre supplémentaire du bureau exécutif en mai 2017. Toutes les autres élections se tiendront en septembre 2017.L. Il est convenu de créer un nouveau groupe de travail afin de préparer la réflexion stratégique du CA en septembre 2017 (GT « Réflexion stratégique » 2017). Le mandat respectif est adopté.

12 Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux

- Cadre pluriannuel 2018-2022 : mise à jour**
- État des lieux du statut d'observateur des pays d'association**

Principales conclusions :

- 12.1 La Commission dresse un état des lieux des récentes évolutions et souligne à quel point la FRA contribue aux initiatives de la Commission dans le domaine des droits fondamentaux. Celles-ci comprennent le Colloque annuel 2016 sur les droits fondamentaux ; le Forum sur les droits de l'enfant, le groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme et la xénophobie et le sous-groupe dirigé par la FRA sur l'enregistrement des crimes de haine. Elle utilisera les données d'enquête de la FRA pour la prochaine campagne d'action concernant la violence à l'égard des femmes et pour les négociations relatives à la proposition d'adhésion de l'UE à la convention d'Istanbul. Enfin, la Commission met en exergue la déclaration commune des trois institutions sur les priorités législatives de l'UE pour 2017 et le fait qu'elle reprend l'« engagement en faveur de valeurs européennes communes, l'état de droit et les droits fondamentaux » parmi les quatre questions fondamentales nécessitant une attention particulière et des progrès supplémentaires en 2017.
- La Commission exprime son intérêt pour un renforcement du dialogue entre les parlements nationaux et les pays et afin de rendre les droits fondamentaux plus visibles pour les citoyens également. Le colloque de la CE est distribué.
- 12.2 La Commission fait savoir que le Conseil a donné son accord sur la décision du Conseil établissant un CPA pour la FRA pour la période 2018-2022, laquelle a été soumise au PE pour consentement. Elle est conforme à la proposition de la Commission, sauf en ce qui concerne la coopération policière et judiciaire en matière pénale, qui n'a pas été acceptée par tous les États membres (l'unanimité est requise).
- 12.3 La Commission a également fait savoir que, à la suite de l'approbation du conseil d'association, l'ancienne République yougoslave de Macédoine nommera un observateur auprès du CA de la FRA et un ALN pour fin mars 2017. La participation de la Serbie et de l'Albanie enregistre des progrès et est en attente d'une approbation dès que la réserve parlementaire de deux États membres aura été levée.

13 Rapport des membres du CA sur l'impact du travail de la FRA au niveau national

Principales conclusions :

- 13.1 Les membres du CA rendent compte de l'impact du travail de la FRA dans leurs pays respectifs. Ils présentent plusieurs exemples où l'intervention et la présence de la FRA à des événements nationaux ont attiré les médias. Le travail de la FRA est également jugé très positif et les membres du CA formulent des commentaires sur la visibilité accrue de la FRA dans leur pays respectif.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

- | | |
|------|--|
| 13.2 | Le directeur s'informe sur les manières d'accroître encore l'impact du travail de la FRA à l'échelle nationale. Ce thème sera repris lors de la prochaine réunion du CA. |
| 13.3 | La question d'une nouvelle formulation de ce point à l'ordre du jour est également discutée, certains membres du CA exprimant des préoccupations quant à la difficulté de répondre à une telle question. |

14 Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'agence et le CdE

Principales conclusions :

- | | |
|------|---|
| 14.1 | Philippe Boillat (directeur général de la Direction générale Droits de l'Homme et État de droit) présente un aperçu des principaux développements intervenus au Conseil de l'Europe en 2016. Il souligne l'excellente coopération entre la FRA et le CdE, couvrant le large éventail des domaines thématiques dans lesquels la FRA coopère avec le CdE. En réponse, le directeur réaffirme l'engagement de la FRA en faveur d'un partenariat coordonné avec le CdE dans tous ses domaines de travail. Par exemple, une étroite association du CdE à l'élaboration du système d'information sur les droits fondamentaux de la FRA sera assurée par la participation du CdE à un groupe consultatif pour ce projet. |
| 14.2 | Le CA procède à un échange de vues sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la FRA, ainsi que sur les travaux du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme. |

15 Accord de coopération avec l'Office du mécanisme financier

Principales conclusions :

- | | |
|------|---|
| 15.1 | Le chef du bureau du directeur informe le CA que la FRA est sur le point de conclure un nouvel accord de coopération administrative avec les subventions de l'EEE et de la Norvège. Il explique que la coopération devient plus institutionnelle. Les subventions norvégiennes seront un des partenaires stratégiques du FDF 2018. La Commission souligne le grand potentiel de synergie, citant l'exemple de la formation envisagée de la FRA pour les autorités de gestion des Fonds structurels et d'investissement européens dans les pays bénéficiaires des subventions. |
| 15.2 | Le CA adopte l'accord de coopération avec l'office du mécanisme financier. |

Décision :	M. Le CA adopte l'accord de coopération avec l'office du mécanisme financier.
-------------------	---

16 Vers une la plate-forme des droits fondamentaux renforcée

Principales conclusions :

- 16.1 Le CA salue les plans de la FRA visant à élargir et développer encore son engagement auprès de la société civile. Le CA exprime aussi de l'intérêt aux travaux de la FRA concernant le rétrécissement de l'espace de la société civile.

17 Préparation du prochain Forum sur les droits fondamentaux

Principales conclusions :

- 17.1 Le directeur informe le CA des résultats de l'enquête en ligne sur le Forum des droits fondamentaux (FDF) qui a eu lieu en juin 2016 et qui a donné des résultats très positifs. Il présente également les enseignements tirés de cette expérience.
- 17.2 Le CA approuve la périodicité bisannuelle du FDF.

18 10^e anniversaire de la FRA

Principales conclusions :

- 18.1 Le CA est informé des événements prévus pour le 10^e anniversaire de l'agence.
- 18.2 Certains membres du CA mentionnent le 60^e anniversaire du traité de Rome, qui coïncide avec le 10^e anniversaire de la FRA, et suggèrent d'envisager d'établir des liens éventuels.

19 Divers

Principales conclusions :

- 19.1 Les membres du CA saluent le remplacement du dossier papier par des iPads, ce qui sera non seulement plus efficace sur le plan administratif, mais réduira également les coûts environnementaux.
- 19.2 Le mandat de la moitié des représentants nommés par les États membres prend fin en juillet 2017. La Commission encourage les membres sortants à chercher à entrer en contact avec les autorités compétentes des États membres afin de promouvoir de nouvelles nominations en temps opportun.
- 19.3 Un membre du CA remercie la FRA pour sa présence et ses observations lors d'une conférence qui s'est tenue aux Pays-Bas en novembre.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CA

Date de la prochaine réunion : 18 et 19 mai 2017

Approuvé le :	mai 18, 2017
par la présidente :	J. Sel...